|  |
| --- |
| ***Quelques points importants avant d’envoyer cette lettre :**** Ce document est destiné à être envoyé aux agriculteurs ayant atteint l’âge légal de la pension.
* **Cette lettre n’est pas un congé, mais précède un éventuel congé** ! Elle permet à la Fabrique d’église de connaître les informations nécessaires, afin de savoir si elle est en mesure de donner congé à son preneur aux conditions prévues à l’article 8*bis* de la section 3 « Des règles particulières aux baux à ferme » du livre III, titre VIII, chapitre II du Code civil. Si ces conditions sont remplies, la Fabrique pourra envoyer un congé, dont vous trouverez un modèle sur le site du SAGEP.
* La Fabrique ne doit envoyer ce document que si elle souhaite mettre fin au bail qui la lie à son preneur pensionné. En effet, ce n’est pas parce que votre locataire a atteint l’âge de la pension que vous devez nécessairement rompre le bail ! Il s’agit d’une possibilité, et non d’une obligation. Cette possibilité restera valable même si vous ne l’utilisez pas directement.

**Cette lettre doit être signifiée par exploit d’huissier de justice ou par lettre recommandée avec accusé de réception !** |

|  |
| --- |
| **Pour faire au mieux**, joignez à cette lettre le PV de délibération dans lequel est consignée la décision de demander ces informations au preneur et dans lequel vous désignez une ou deux personne(s) chargée(s) de représenter la Fabrique et de signer cette lettre. |

[Ajoutez les informations relatives à la fabrique :

Nom, adresse et numéro d’entreprise]

[Ajoutez le nom et l’adresse du destinataire]

[Ajoutez le lieu et la date]

**Objet : Demande d’informations au preneur ayant atteint l’âge légal de la pension**

Madame, Monsieur,

Je fais référence à notre contrat de bail à ferme classique/longue durée [supprimez la mention inutile], signé le [ajoutez la date de signature, si connue], ayant pour date de début le [ajoutez la date de début, si connue] pour le bien situé dans la commune de [ajoutez la commune], division [ajoutez la division], section [ajoutez la section], numéro [ajoutez le numéro].

[Ajoutez le cas échéant un résumé des faits pertinents]

Conformément à l’article 57*bis* de la loi du 04 novembre 1969, et puisque vous avez atteint l’âge légal de la pension, la fabrique d’église [ajoutez le nom de la fabrique] souhaiterait déterminer si

* vous bénéficiez d’une pension de retraite ou de survie ;
* vous pouvez indiquer une des personnes mentionnées à l’article 34[[1]](#footnote-1) comme pouvant poursuivre votre exploitation.

Nous attirons votre attention sur le fait que, en l’absence d’une réaction de votre part dans les deux mois de cette demande, vous serez réputé bénéficier d’une pension de retraite ou de survie.

Nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de nos sentiments respectueux.

[Signature, avec la précision de la qualité en vertu de laquelle vous agissez]

|  |
| --- |
| Exemple de lettre de demande d’information à un preneur pensionné :Les noms et situations mentionnés ci-dessous sont fictifs. |

Fabrique d’église Sainte-Lucie à Liège

Rue de l’Illusion n°39, à 4000 Liège

N° d’entreprise : 0001.001.001

Monsieur Angélo Cataire

Rue Chimérique n°42, à 4000 Liège

Le 01 janvier 2021, à Liège

**Objet : Demande d’informations au preneur ayant atteint l’âge légal de la pension**

Monsieur,

Je fais référence à notre contrat de bail à ferme classique, signé le 05 mars 2018, ayant pour date de début le 01 avril 2018 pour le bien situé dans la commune de Liège, division 25 (Angleur), section C, numéro 11G.

Conformément à l’article 57*bis* de la loi du 04 novembre 1969, et puisque vous avez atteint l’âge légal de la pension, la fabrique d’église Sainte-Lucie souhaiterait déterminer si

* vous bénéficiez d’une pension de retraite ou de survie ;
* vous pouvez indiquer une des personnes mentionnées à l’article 34[[2]](#footnote-2) comme pouvant poursuivre votre exploitation.

Nous attirons votre attention sur le fait que, en l’absence d’une réaction de votre part dans les deux mois de cette demande, vous serez réputé bénéficier d’une pension de retraite ou de survie.

Nous vous prions d’agréer, Monsieur, l’expression de nos sentiments respectueux.

Emma Nuel-Macron,

Présidente de la fabrique d’église Sainte-Lucie[[3]](#footnote-3)

1. Pour rappel, l’article 34 établit la liste suivante : « à ses descendants ou enfants adoptifs ou à ceux de son conjoint ou de son cohabitant légal ou aux conjoints desdits descendants ou enfants adoptifs ou aux cohabitants légaux desdits descendants ou enfants adoptifs. » [↑](#footnote-ref-1)
2. Pour rappel, l’article 34 établit la liste suivante : « à ses descendants ou enfants adoptifs ou à ceux de son conjoint ou de son cohabitant légal ou aux conjoints desdits descendants ou enfants adoptifs ou aux cohabitants légaux desdits descendants ou enfants adoptifs. » [↑](#footnote-ref-2)
3. Chargée de représenter la Fabrique d’église Sainte-Lucie en vertu de la décision prise par le Bureau des Marguilliers à l’occasion de la séance extraordinaire du 25 décembre 2020. [↑](#footnote-ref-3)